

J'ai également la ferme intention d'examiner tout un ensemble de mécanismes formels visant à renforcer nos liens avec les pays au-delà du Pacifique en matière de commerce et d'investissement. Nous pouvons accomplir beaucoup à cet égard en participant activement à l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, communément appelé APEC. Mais je pense que nous pouvons être plus dynamiques et plus créatifs, notamment en concluant des accords bilatéraux et peut-être en permettant l'accession à l'ALENA, ces prochaines années, d'au moins quelques-unes des économies asiatiques.

L'autre volet clé du processus d'établissement des règles et d'amélioration de l'accès aux marchés est d'ordre multilatéral. J'estime que le Canada doit mettre tout en oeuvre pour faire en sorte que la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] prenne rapidement son envol en 1995.

Les nations commerçantes doivent sans tarder veiller à ce que l'OMC se dote d'un programme pour traiter les dossiers nouveaux (par exemple la convergence ou l'harmonisation possibles des politiques nationales en matière de concurrence) et de ceux qui ne sont pas encore terminés (par exemple la réforme des régimes antidumping, la libéralisation accrue des pratiques d'achat des gouvernements et l'élimination finale de toutes les barrières qui font encore obstacle à nos exportations de produits à base de ressources davantage transformés). Nous voulons pour l'OMC un programme de travail qui soit prospectif et équilibré et qui tienne compte des intérêts du Canada.

Enfin, je tiens à assurer le comité que le gouvernement défendra vigoureusement les dispositions sur l'accès aux marchés obtenues lors de diverses séries de négociations et traduites dans la réalité par les efforts de nos exportateurs. Nous n'hésiterons pas à interpeller les autres nations lorsqu'elles manqueront à leurs obligations internationales en matière de commerce et d'économie et que cela menacera les intérêts canadiens et les emplois au Canada. Nous serons également actifs sur le plan bilatéral, et nous invoquerons les dispositions de règlement des différends de nos accords commerciaux internationaux pour défendre les intérêts du Canada.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai maintenant heureux de répondre aux questions que les membres du comité pourraient avoir sur l'orientation de la politique commerciale du Canada et sur les possibilités et les défis qui se présentent aux exportateurs canadiens sur la scène internationale.